



Congés sans solde (heures supplémentaires)

Par **Marcio Portes**, le **29/04/2017** à **19:19**

Bonjour,

j'ai une petite question qui me trotte la tête, et je ne trouve pas réponse.

en déplacement à l'étranger j'ai travaillé un dimanche, donc une journée à 200% comme la convention collective de la métallurgie indique.

suite à ça j'ai eu 2 jours de repos, jusqu'à là pas des soucis. par compte j'ai pris une journée sans solde, et je vois sur mon décompte - 7 heures à 125% sachant que ces heures sont déjà au delà de 39h (semaine à 58 heures

ça ne devrait pas être 6 heures à 100% et 1h à 125% vu que vendredi je fais que 7 heures?

merci

Par **P.M.**, le **30/04/2017** à **09:24**

Bonjour,

Tout dépend sur quelle semaine a été prise cette journée mais si c'est celle où vous avez travaillé plus de 39 h et même 43 H, il ne devrait y avoir aucun décompte...

Par **Marcio Portes**, le **30/04/2017** à **13:37**

Bonjour, c'est une semaine où j'étais en vacances, pour compléter la semaine, j'ai pris vendredi, sans solde, par compte dans la semaine d'avant j'avais fait des heures 53 heures... et donc cette fameuse semaine j'ai vu 7 heures à 125% s'en voler.....

Par **P.M.**, le **30/04/2017** à **16:46**

A priori, les heures supplémentaires sont comptabilisées par semaine donc les heures supplémentaires de l'une n'intervient pas sur une autre et après la 8^e heure la majoration est de 50 % même s'il est interdit de faire travailler un salarié plus de 48 heures (44 heures en

moyenne sur une période de 12 semaines consécutives)...

Par **Marcio Portes**, le **30/04/2017** à **20:13**

Merci, vous répondez tout sauf ma question, à l'étranger surtout les payses arabes, c'est pas évident de ne pas faire plus des heures... car on travaille 6/7 jours en moyenne 10h/jour bref, voici les heures ont été effectués en janvier, et en février il m'a enleve ces heures, car c est en février qu'il a reçu ma fiche des heures.
du coup j'avais mes vacances en février et j'ai pris un vendredi sans solde... et là j'ai perdu 7 heures supplémentaires à 125% (faites 2 semaines avant)....

Par **P.M.**, le **30/04/2017** à **20:32**

Je vais donc m'abstenir puisque vous prétendez que je répons à tout sauf à votre question alors que j'ai commencé par vous indiquer que les heures supplémentaires sont comptabilisées par semaine ce qui sous-entend bien sûr que si vous un congé sans solde n'est pas pris dans la même, il ne peut pas être question d'en décompter...
Maintenant, si vous considérez que vous devez être placé hors la loi française sous prétexte d'être en déplacement à l'étranger, il est évident qu'aucune réponse juridique ne peut être apportée du moins en se référant à la législation française...

Par **Marcio Portes**, le **30/04/2017** à **20:37**

La question était,

peut il enlever les heures sup, d'une semaine sur l'autre

vous répondez non et en rajoutez qui dépasser c'est ilegal,

je le sais très bien, car notre ancien collègue a déjà eu gain de cause sur ce sujet auprès du prud'homme.

j'ai eu la réponse, j'en suis ravi, merci

Par **P.M.**, le **30/04/2017** à **20:51**

Je n'ai pas la possibilité de connaître ce que vous saviez déjà comme aussi le taux de majoration des heures supplémentaires mais je constate que vous confirmez que j'avais raison puisque votre ancien collègue a gagné malgré votre commentaire qui pourrait faire croire que sous prétexte de travailler en déplacement à l'étranger tout est permis et que vous avez eu la réponse...